

Communauté de Communes Centre Intercommunal d'Action Sociale ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	P.V. Réunion du Comité Technique	05 juillet 2017 Service : R.H.
---	---	---

Réunion Mercredi 05 juillet 2017 à 14h30 à Saint Michel

Présents :

- Représentants de la collectivité :

Madame Annie Bourdallé, vice-présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne

Monsieur Patrick Ducombs, vice-président de de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Monsieur Gérard Fauqué, vice-président de de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

- Représentants du personnel :

Madame Chantal Delhom, représentante CGT

Madame Solange Essel, représentante CGT

Madame Maryse Vermel, représentante UNSA

- Fonctionnaires assistants administratifs :

Madame Marie-Pierre Claverie, directrice générale adjointe

Madame Myriam Privat, directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Madame Céline Salles, présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne,

Madame Sylvie Lahille, conseillère communautaire de la Communauté de Communes et membre du conseil d'administration du CIAS Astarac Arros en Gascogne

Madame Marilys Arroudère, représentante CGT

La séance est ouverte à 14h30 par Madame Annie Bourdallé, vice-présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne, qui présidera la séance.

Ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal de séance du 09 novembre 2016

Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Technique du 09 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Analyse des Heures Complémentaires des postes à temps non complet

Madame la Présidente rappelle que lors de la séance du Comité Technique du 5 octobre 2016, il a été convenu, qu'une analyse des heures complémentaires serait présentée au Comité Technique.

Une présentation des heures annuelles, entre 2013 et 2017, de chaque poste ouvert aux tableaux des emplois de la Communauté de Communes et du CIAS, est faite. De cette analyse, découlent les propositions de tableaux des emplois suivantes.

3- Modification des tableaux des emplois

Proposition de modification de tableau des emplois Communauté de Commune :

- Poste 16CC : ATSEM 22 h Augmentation à 28 h
- Poste 18CC : ASTEM 19,22 h Augmentation à 23 h
- Poste 21CC : Agent d'entretien 7,5 h Augmentation à 15 h
- Poste 22CC : Agent d'entretien 4 h Augmentation à 10 h
- Poste 32CC : Cuisinier 24 h Augmentation à 30 h
- Poste 34CC : Cuisinier 20 h changement de poste pour l'agent au poste 31 CC à 26 h

Avis du Comité Technique :

Représentants du personnel = 3 voix favorables

Représentants de la collectivité = 3 voix favorables

Proposition de modification de tableau des emplois du CIAS :

- Poste 2CIAS : Responsable de secteur cadre d'emploi des Infirmiers modifier cadre d'emploi des Adjoints administratifs
- Poste 14 CIAS : Aide à domicile 28 h Augmentation à 30 h
- Poste 30 CIAS : Aide à domicile 18 h Augmentation à 20 h
- Poste 34 CIAS : Aide à domicile 17,5 h Augmentation à 25 h
- Poste 40 CIAS : Aide à domicile 10 h Augmentation à 17,5 h
- Poste 41 CIAS : Aide à domicile 10 h Augmentation à 15 h
- Poste 62CIAS : Auxiliaire de Soins 26,25 h suppression vacant depuis 2014
- Poste 73CIAS : Animateur Péricolaire 12,69 h suppression vacant depuis 2016
- Poste 94CIAS : Animateur Petite Enfance 35 h Diminution à 17 h

Avis du Comité Technique :

Représentants du personnel = 2 voix contres (CGT) uniquement pour le poste 94, 1 voix favorable (UNSA)

Représentants de la collectivité = 3 voix favorables

4- Service Unifié ADS

Madame la Présidente explique que la Communauté travaille à la création du Service Autorisation Droits du Sols en partenariat avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays d'AUCH Pour cette création de service, l'avis du Comité Technique doit être émis, cependant, l'avancement du projet ne permettant pas de proposer suffisamment d'éléments, la saisine est ajournée.

5 - Points proposés par les représentants du personnel

- **Maintien à jour de l'intranet (point CGT)**

Les représentants CGT demandent à ce que les P.V. des réunions du C.T. et du C.H.S.C.T soient diffusés sur l'Intranet rapidement.

Madame La Présidente indique que tout sera mis en œuvre pour que cela soit fait dans des délais raisonnables.

- **Contrat de Prévoyance SMACL : statistiques et demande de participation de la collectivité (point CGT)**

Un tableau détaillé des statistiques d'adhésion par service est remis aux membres du Comité Technique. Il faut retenir que 77% des agents du CIAS et 85 % des agents de la Communauté de Communes ont souscrit une adhésion au contrat de prévoyance SMACL.

Les représentantes CGT sollicitent une participation de la collectivité pour ce contrat de prévoyance.

Madame la Présidente indique que la collectivité attend une proposition détaillée de la demande de participation afin que celle-ci puisse être étudiée.

- **Respect du choix de l'agent qui ne souhaite pas faire plus d'heures que celles prévues dans son contrat (point CGT)**

Les représentantes CGT demandent à ce que le choix des agents de ne plus faire d'heures complémentaires soit respecté.

Madame la Présidente indique que des demandes d'agents ont été faites et dans la mesure des nécessités de service, elles ont été respectées.

- **Pourcentage de CDD à la CC et au CIAS (point CGT)**

Un tableau détaillé des statistiques en matière de contractuels est remis aux membres du Comité Technique. Il faut retenir qu'il y a :

- 21,74 % de CDD sur postes permanents et 7,61 % de remplaçants au CIAS,
- 15% de CDD sur postes permanents et 2% de remplaçants à la Communauté de Communes

- **Véhicule de fonction : portage de repas (point CGT)**

Les représentantes CGT souhaitent savoir ce qu'il en est des véhicules de fonction concernant le portage des repas dans les écoles.

Madame la Présidente indique que tous les circuits de portage de repas sont pourvus d'un véhicule de service sauf le trajet St Médard Berdoues. Elle indique qu'une réflexion est menée dans le cadre du TEPCV pour l'équipement éventuel d'un véhicule électrique.

- **Formations : revoir le plan de formation et protocole de demande (point CGT)**

Les représentantes du personnel indiquent que le plan de formation n'est pas adapté aux souhaits de formation des agents et qu'il ne correspond pas exactement à l'offre de formation du CNFPT.

Madame la Présidente rappelle que l'évaluation du plan de formation relève du Comité de Pilotage et qu'une réunion sera programmée en septembre. Elle précise qu'un protocole de demande de formation sera abordé également lors de ce Comité de Pilotage.

- **Remettre les 10 minutes de transmission avec les enseignants (8h50-9h/13h50-14) (point CGT)**

Les représentantes CGT indiquent que les 10 minutes avant l'entrée en classe du matin et du début d'après midi sont très souvent faites, même si elles ont été supprimées. En effet, les agents utilisent ce temps pour faire des transmissions des parents, aux enseignants notamment. Par ailleurs, il arrive que certains enseignants ne reprennent pas les enfants à l'heure prévue et l'agent reste pour les surveiller.

Madame la Présidente rappelle que le choix de ne plus planifier ces 10 minutes découle de la contractualisation avec la CAF, qui ne prend pas en charge ce temps puisque les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant et que le coût de ce temps impacte le budget de la collectivité.

Elle rappelle qu'en cas de retard de l'enseignant, l'agent doit en informer la Coordinatrice Enfance Jeunesse qui pourra intervenir auprès de l'enseignant.

Pour ce qui est du temps avant l'entrée en classe du matin, elle indique qu'un calcul du coût sera fait afin d'envisager cette possibilité et d'évaluer l'impact budgétaire.

- **Protocole panne de bus (point CGT)**

Les représentantes CGT demandent quelle est la conduite à tenir en cas de panne du bus dans lequel un agent accompagnateur se trouve avec des enfants.

Madame la Présidente indique qu'un protocole va être travaillé et transmis aux agents accompagnateurs.

7- Questions diverses

- **Confidentialité du local Syndical (point CGT)**

Les représentantes CGT indiquent que le local affecté aux permanences syndicales ne présente pas des conditions de confidentialité satisfaisantes. En effet, les conversations du Rez-de-chaussée et de l'étage traversent le sol et le conduit de la cheminée. Elles demandent que des dispositions soient prises afin de remédier à cela.

Madame la Présidente répond qu'une demande sera transmise à la Commission Bâtiment.

- **Application PPCR**

Les représentantes CGT souhaitent avoir des explications concernant la ligne abattement portée sur leur bulletin de paie du mois de juin.

Madame la Présidente explique que cette ligne abattement PPCR est en lien avec le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations qui prévoit le glissement Primes/Point pour lequel les agents ont bénéficié d'une revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2017 entre 4 et 6 points d'indice. En contre partie, le protocole PPCR prévoit l'application d'un abattement forfaitaire sur les primes.

Une note d'explication sera transmise aux agents afin d'expliquer cet abattement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16h36.

La Présidente

Le Secrétaire

La Secrétaire Adjointe

Annie Bourdallé

Patrick Ducombs

Chantal Delhom

